

# CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2017

## *Résumé du procès-verbal*

### **1. Décisions du maire dans le cadre de ses délégations**

Madame le Maire présente au Conseil les décisions suivantes :

- Travaux de mise en conformité de la salle de Spectacles : signature de l'avenant n°1 pour le Lot 5 « Électricité » pour un montant de 3 981,60 € TTC.
- Travaux de mise en conformité de la salle de Spectacles : signature de l'avenant n°1 pour le Lot 4 « Plâtrerie-Peinture » pour un montant de - 1 633,80 € TTC.
- Dépollution du terrain communal 43 Grand rue : signature de l'avenant n°1 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » pour un montant de 3 802,50 € HT.

### **2. Création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal des Écoles Maternelles de 1ère classe**

Après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience d'une employée communale, Agent Spécialisé principal des Écoles Maternelles de 2ème Classe à Temps Non Complet, Madame le Maire a complété une proposition d'avancement au grade d'Agent Spécialisé principal des Écoles Maternelles de 1ère Classe, avec date d'effet souhaitée au 21 février 2017, qui sera examinée par la Commission Administrative Paritaire compétente en mars 2017.

Considérant ces éléments, Madame le Maire propose au Conseil de créer le poste d'Agent Spécialisé principal des Écoles Maternelles de 1ère Classe à Temps Non Complet (27h / semaine) à compter du 21 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la création de ce poste.

### **3. Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), un travail collaboratif mobilisant de nombreux élus de l'Agglomération Albigeoise et des communes membres, a permis la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document préalable à la conception de tout PLUi et qui en définit les principales orientations.

Le PADD de l'Agglomération Albigeoise, « colonne vertébrale » du futur PLUi, s'articule autour de trois axes fondateurs :

- *1. Dessiner le Grand Albigeois de demain* : croissance démographique pérenne fondée sur une offre de logements diversifiée et attractive ; renforcement de l'attractivité économique et affirmation de l'identité économique du territoire ; consolidation et amélioration de la visibilité, de l'attractivité et du rayonnement de l'agglomération
- *2. Organiser le Grand Albigeois de demain* : garantir un développement urbain équilibré ; mettre en place les conditions d'une mobilité durable ; préserver et mettre en valeur les paysages du Grand Albigeois
- *3. Garantir le Grand Albigeois de demain* : pérenniser les espaces agricoles pour préserver le cadre de vie et l'économie locale ; préserver et mettre en valeur les espaces de nature ; préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Après présentation des orientations générales du PADD de l'Agglomération Albigeoise, le Conseil municipal en a débattu, conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme.

#### **4. Projet de schéma de mutualisation**

Madame le Maire présente au Conseil le projet de schéma de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et ses communes membres. Renforçant la mutualisation déjà existante (mises en commun de personnels, de locaux ou de matériels), ce schéma prévoit :

- une extension des services communs
- la création d'un service santé commun
- la création d'instances communes et de représentants syndicaux communs
- la structuration de pôles de proximité
- des achats groupés (commandes publiques)
- le développement d'un appui juridique commun
- une ingénierie financière commune
- des ressources documentaires partagées
- le transfert de la compétence en eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable sur ce projet de schéma de mutualisation.

#### **5. Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois**

Le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Albigeois soumet au Conseil, pour avis, le projet de révision de SCoT, arrêté par le Syndicat le 25 janvier 2017. Le Conseil municipal disposant d'un délai de trois mois pour rendre son avis, la délibération autour de ce projet de révision est reportée au prochain conseil municipal.

#### **6. Questions diverses**

- Le conseil municipal initialement prévu le 20/03 aura lieu le 27/03.
- Les travaux de traversée du bourg débuteront fin mars-début avril ; ils dureront entre quatre et cinq mois.
- Conseil Municipal Jeunes :
  - nouvelle action : fleurir l'entrée de l'école (réflexion sur le budget des travaux et participation aux travaux avec les agents municipaux)
  - rencontre le 01/03 avec le président des Restos du Cœur à l'école
- Communication :
  - à partir du 07/03, la mairie de Cunac ne sera plus en mesure de refaire les cartes d'identité (outils spécifiques désormais requis)
  - prochain spectacle de la Scène Nationale à Cunac (Au fil du Tarn) : 24/02
  - la Commémoration du 19/03 se tiendra le 26/03 à 11h30
- Service civique : recrutement d'un étudiant de 2ème année de Licence AES pour un contrat de 6 mois ; il effectuera son service à l'ALAE et sera en lien avec le Conseil Municipal Jeunes